



# PERMIS AM

## (BSR et voiturette sans permis)

### Public et prérequis

Toute personne souhaitant conduire un quadricycle léger entrant dans la catégorie concernée,

- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées

### Modalités d'accès

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Signature du contrat d'engagement

Sont dispensés :

- Les personnes nées avant le 1988,
- Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

### Modalités pédagogiques

- Présentiel

### Encadrement

Deux enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner

### Accessibilité PSH

Un accompagnement personnalisé peut-être mis en place pour les personnes en situation de handicap.

Notre centre dispose de 2 référents handicap.

### Les objectifs de la formation

Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur, une voiturette en toute sécurité.

Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues :

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

### Contenu de la formation

#### Séquence 1 : formation pratique hors circulation (durée : 2 heures)

Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un quadricycle, leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule. Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

#### Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

- Utilité et respect de la règle ;
- Prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- Facteurs et prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le véhicule léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le véhicule léger
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction

### Durée

8 heures

### Horaires

Du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h

13h à 16h30

### Date et délai d'accès

Entrées et sorties permanentes

### Lieu

15 rue Gustave Eiffel 11110 Coursan

### Tarif

Tarif : nous consulter

*(Devis en fonction de l'estimation du parcours)*

### Financement

Formation non éligible au CPF

### Séquence 3 : sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des véhicules légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite.

### Modalités d'organisation

- Alternance de théorie et de pratique

### Méthode et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules légers homologués adaptés à l'enseignement,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires.

### Validation de la formation

Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option quadricycle léger, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,

### Communication des résultats

L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois.

Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis,

## CONTACT

 : 04-68-58-88-92

@ : [autoecole.iscap@gmail.com](mailto:autoecole.iscap@gmail.com)

 : [www.iscap.fr](http://www.iscap.fr)